

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

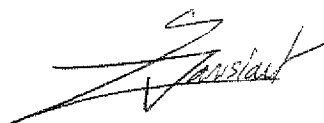
OBJET

**Compte Administratif  
2007 – Service de  
l'Assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 6 juin 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 20 juin 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 25 août 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 5 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avait donné procuration :**

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN  
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Madame NICOT

**N° DE DOSSIER** : 08 E 15 b

**OBJET** : COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif de l'exercice dont les résultats s'établissent comme suit :

	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>Résultat 2007</b>
<b>Exploitation</b>	422 128,69	480 630,83	+ 61 675,52	+ 120 177,66
<b>Investissement</b>	525 593,13	425 000,39	+ 404 603,88	+ 300 096,82

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Restes à réaliser</b>	363 079,99	38 250,00

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	1 310 801,81	1 406 246,30

**Soit un résultat global 2007 de + 95 444,49 €.**

Il convient de noter que la réforme de l'instruction M49 applicable au Budget de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2008 exige d'intégrer dans le report d'exécution de la Section d'Investissement, le montant des Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.) sur emprunt 2007 (- 3 914,32 €).

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée et invité Monsieur BAZIN d'ORO, doyen d'âge, à assurer la présidence,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de l'Assainissement qui vient de lui être présenté.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

